Grand Paris Grand Est
TERRITOIRE D'AVENIR

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
CLICHY-SOUS-BOIS • COUBRON • GAGNY • GOURNAY-SUR-MARNE • LE RAINCY • LES PAVILLONS-SOUS-BOIS • LIVRY-GARGAN • MONTFERMEIL • NEUILLY-PLAISANCE • NEUILLY-SUR-MARNE • NOISY-LE-GRAND • ROSNY-SOUS-BOIS • VAUJOURS • VILLEMOMBLE

DÉCISION

Décision DP2019-047 – portant signature du marché M19-006 « Missions de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux d'assainissement allée Balzac à Pavillons-sous-Bois et rue Montesquieu et rue Rabelais à Vaujours » Marché subséquent n°4

LE PRESIDENT,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération du Conseil de territoire CT2016/01/26-01 en date du 26 janvier 2016, portant délégation d'attributions du Conseil de Territoire au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

VU l'accord-cadre multi-attributaires M2018-018 portant sur les missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre des opérations d'assainissement eaux usées et eaux pluviales sur le territoire de l'EPT Grand Paris Grand Est,

CONSIDERANT la consultation lancée sous forme de marché subséquent ayant pour objet la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux d'assainissement allée Balzac à Pavillons-sous-Bois et rue Montesquieu et rue Rabelais à Vaujours

VU le registre de dépôt des offres,

VU le rapport d'analyse des offres,

VU la proposition de la **société STRUCTURE ET REHABILITATION**, située Tour Gallieni II, 36 avenue du Général de Gaulle, 93170 Bagnolet

CONSIDERANT l'intérêt de l'offre retenue par le pouvoir adjudicateur pour la réalisation du présent marché,

DECIDE

Article 1 : De signer le présent marché et toutes les pièces s'y rapportant avec la société **STRUCTURE ET REHABILITATION.**

Article 2 : Le présent marché est **conclu pour les montants suivants :**

- **Tranche ferme (allée Balzac à Pavillons-sous-Bois) : forfait de rémunération de 24 605,94 € HT soit 29 527,13 € TTC au titre des missions de maîtrise d'œuvre** (taux de rémunération : 3,55 % et taux de complexité : 1,25),

Accusé de réception en préfecture
093-200058790-20190408-2019-047-AU
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

- **Tranche optionnelle n°1 (rue Montesquieu à Vaujours) : forfait de rémunération de 21 100,00 € HT soit 25 320,00 € TTC au titre des missions de maîtrise d'œuvre** (taux de rémunération : 4,22 % et taux de complexité : 1,25),

  Coût pour une enquête parcellaire de 381,00 € HT (total estimatif pour 18 enquêtes de 6 858,00 € HT soit 8 229,60 € TTC) au titre de la mission complémentaire ;

- **Tranche optionnelle n°2 (rue Rabelais à Vaujours) : forfait de rémunération de 18 156,25 € HT soit 21 787,50 € TTC au titre des missions de maîtrise d'œuvre** (taux de rémunération : 4,15 % et taux de complexité : 1,25),

  Coût pour une enquête parcellaire de 362,00 € HT (total estimatif pour 19 enquêtes de 6 878,00 € HT soit 8 253,60 € TTC) au titre de la mission complémentaire **;**

Article 3 : Un compte-rendu de la présente décision sera effectué lors du prochain Conseil de territoire.

Article 4 : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des délibérations territoriales.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis,
- Madame le Trésorier principal de Montfermeil,
- Monsieur le Directeur général des services.

Fait à Noisy-le-Grand, le ... 0 8 AVR. 2019

Affiché - Notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet www.telerecours.fr .

Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est (Seine-Saint-Denis)

Le Président,

Michel TEULET

Accusé de réception en préfecture
093-200058790-20190408-2019-047-AU
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019